

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DU 110 Dénomination place Ganda Fadiga (18e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 20 mai 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Ganda Fadiga " à une emprise à Paris (18^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 26 mai 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination " place Ganda Fadiga " est attribuée au carrefour situé à l'intersection des rues Léon et Myrha à Paris (18^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO